

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 41-2026

en date du 10 septembre 2026

portant sur le démontage du rouleau palpeur de la banquetteuse

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de BL PRO – 780 Route de Périgueux 87230 CHALUS pour le démontage du rouleau palpeur de la banquetteuse pour un montant hors taxes de 35.18 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 17 septembre 2026

Régis de SOLMS

Maire



[Handwritten signature]